



COMMUNE D'ANNIVIERS

Avis de convocation de l'assemblée primaire pour la votation fédérale du 9 février 2025

La Municipalité d'Anniviers porte à votre connaissance que l'Assemblée primaire est convoquée le 9 février 2025 pour se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de :

❖ **Votation fédérale :**

1. *Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale).*

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : VOUS AVEZ TROIS POSSIBILITES

1. Vote à l'urne

Les citoyens qui souhaitent voter à l'urne doivent se présenter au bureau de la Tour, à la salle du Conseil, **munis impérativement de leur feuille de réexpédition**, selon les horaires suivants :

| Scrutin | Bureau | Emplacement | Date | Heures d'ouverture |
|------------|-----------|--|---------------------|---|
| 09.02.2025 | Principal | Vissoie, Bureau place de la Tour | Dimanche 09.02.2025 | De 09H00 à 10H00 Attention changement d'horaire. |

2. Vote par correspondance (envoi par poste)

L'électeur qui souhaite exercer son droit de vote par la voie postale doit **affranchir l'enveloppe de transmission** selon les tarifs postaux en vigueur, puis la remettre à un bureau de poste. L'envoi doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi qui précède l'élection. La Commune refuse les enveloppes non affranchies ou insuffisamment affranchies qui lui parviennent par voie postale (art. 14 al. 3 OVC).

POUR QUE VOTRE VOTE COMPTE

- ***Dans l'enveloppe de transmission = VOTE D'UNE SEULE PERSONNE.***
- ***Feuille de réexpédition = SIGNÉE A VOTRE NOM.***
- ***Utilisation UNIQUEMENT du matériel de vote officiel.***
- ***L'étiquette autocollante n'est plus nécessaire mais elle ne remplace pas la signature.***

3. Vote en déposant directement son enveloppe de transmission auprès du greffe communal, dans l'urne prévue à cet effet

Les citoyens qui souhaitent voter en déposant **l'enveloppe de transmission** directement auprès du secrétariat communal peuvent le faire **uniquement au bureau de la Tour à Vissoie**, selon les horaires suivants :

| Scrutin | Bureau | Emplacement | Date | Heures d'ouverture |
|------------|---------|--------------------------|---------------------|--------------------|
| 09.02.2025 | Vissoie | Bureau de la Tour | Judi 06.02.2025 | De 15H00 à 17H00 |
| | Vissoie | Bureau de la Tour | Vendredi 07.02.2025 | De 15H00 à 17H00 |